

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 03/12/2018

L'an 2018 et le 3 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Absents	Pouvoir à / Observations
BISOT Nadia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROSSARD Julina	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
DANEDE Laurent, Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FILLATRAUD Jean-Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Laurent DANEDE
GENTET Frédéric, 2 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne, 4 ^{ème} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LUCAS Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MORAIN Mickaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Julina BROSSARD
PAPON Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
PAYRAUDEAU Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruno PAPON
ROUHAUD Henri, 1 ^{er} Adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Date de la convocation : 26/11/2018

Date d'affichage : 26/11/2018

Secrétaire de Séance : M. ROUHAUD Henri

ORDRE DU JOUR

- A Indemnité de Conseil allouée aux comptables publics
- B Bar-Restaurant : Décision Modificative
- C Budget Principal : Décision Modificative
- D Voyage scolaire CM1-CM2 à La Bourboule
- E SDEG16 : Remplacement des ampoules à Mercure
- F Questions diverses

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du 22 octobre 2018, s'il n'y a pas de remarques.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

Monsieur le Maire propose de rajouter ces points à l'ordre du jour :

- Sécurité RD910 entrée sud Tourriers
- Décision Modificative n°4 : Rémunérations

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2018048 : Indemnité de Conseil allouée aux comptables publics

Considérant la baisse de moyens financiers de la commune,
Considérant l'utilité et l'importance du soutien et l'expertise financière de la Trésorerie de Mansle et notamment du percepteur dans la gestion des dossiers menés par la commune,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une indemnité de Conseil pour un taux de 50% ou 75%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide d'attribuer l'indemnité de confection de budget pour un montant de 45,73€
- Décide d'attribuer l'indemnité de Conseil au taux de 50%, soit 205,40€ brut.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	6
- dont « contre » : ...	3
- dont abstention : ...	3

réf 2018049 : Bar-Restaurant : Décision Modificative n° 2

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la délibération du CM en date du 9 avril 2018 portant vote du budget annexe afférent à l'exercice 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les modifications peuvent être apportées au Budget annexe par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget principal de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le virement de crédits tel que ci-après :

Investissement				
Chap.	Imputat°	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2138	Autres constructions	- 800.00	0.00
16	165	Dépôts et Cautionnements	+ 800.00	0.00
TOTAL			0.00€	0.00€

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2018050 : Budget Principal : Décision Modificative n° 3

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la délibération du CM en date du 9 avril 2018 portant vote du budget principal afférent à l'exercice 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les modifications peuvent être apportées au Budget Principal par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget principal de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le virement de crédits tel que ci-après :

Investissement				
Chap.	Imputat°	Libellé	Dépenses	Recettes
020		Dépenses imprévues	- 100.00€	
20	202	Frais d'études	+ 100.00€	
TOTAL			0.00€	0.00€

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2018051 : Voyage scolaire CM1-CM2 à La Bourboule

Monsieur le Maire rappelle qu'en juillet 2016, les 3 communes du RPI Anais - Aussac Vadalle et Tourriers, avaient retenu le principe d'un voyage scolaire en fin de cycle pour les élèves de CM1 et CM2, tous les 2 ans.

Les communes d'Aussac Vadalle et d'Anais ont donné leur accord pour le voyage scolaire qui se déroulera du mercredi 15 mai au vendredi 17 mai 2019.

Des devis au centre de vacances Les Cols des Volcans à La Bourboule ainsi qu'auprès de la société Thorin cars ont été sollicités par la directrice de l'école de Tourriers.

Chaque commune aura la charge financière de ce voyage au prorata du nombre d'élèves respectifs issus de celles-ci. Le coût du séjour est 4 464 € et le transport de 1 700 €. L'AIPE participe pour le transport à hauteur de 1 000 €. Le coût résiduel pour les 3 communes est de 5 164 € hors participation des parents à définir (30 ou 40 € par élève).

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte le principe du voyage scolaire du 15 mai au 17 mai 2019

- accepte de prévoir les crédits correspondants sur le budget principal 2019.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2018052 : SDEG16 : Remplacement des ampoules à Mercure

Monsieur le Maire rappelle que, depuis avril 2015, une nouvelle réglementation européenne prévoit pour certaines catégories de lampes, comme les vapeurs de mercure, de ne plus les fabriquer.

Les luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure ne pourront plus être dépannés faute d'approvisionnement. De plus, ces luminaires sont très consommateurs en énergie contrairement aux équipements plus récents.

C'est pourquoi, dans le cadre des économies d'énergie et du développement durable, le SDEG 16 propose de participer à une campagne de suppression des sources lumineuses à vapeur de mercure et procéder au remplacement par d'autres matériels équipés de lampes sodium haute pression, iodures métalliques ou LEDS.

Le coût s'élève à 18 108,72€ HT soit 21 730,46€ TTC. Le financement du SDEG16 se monte à 15 063,79€ et la contribution de la collectivité à 6 666,67€ (Le SDEG 16 prend en charge 70 % du coût de fourniture et pose pour le remplacement des lanternes et ampoules, soit un coût résiduel pour la commune de 55,20€ HT par lanterne. Le coût résiduel pour la commune serait de 155,40€ HT par lanterne dans le cas de remplacement par des ampoules LED).

Il y a lieu de valider ce programme de remplacement des ampoules à vapeur de mercure en version lampe à décharge, de prévoir les crédits sur le budget 2019 en section de fonctionnement, et autoriser le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le programme des ampoules à vapeur de mercure en version lampe à décharge
- Accepte de prévoir les crédits sur le budget 2019 en section de fonctionnement
- Autorise le maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	11
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	1

réf 2018053 : Sécurité RD910 Entrée sud de Tourriers

Monsieur le Maire explique que, depuis la réfection de la chaussée de la RD 910 à partir de l'échangeur sud jusqu'à l'entrée du Bourg, par le conseil départemental, les bandes blanches au sol n'ont pas été refaites sur une partie de cette voirie. L'absence brutale de marquage rend la circulation dangereuse sur cette section, notamment aux abords du croisement avec la Voie Communale 110. L'automobiliste se déporte sur la gauche, particulièrement par temps de pluie ou de brouillard, ainsi que la nuit. De nombreux usagers ont alertés la commune sur la dangerosité de cette voie.

Le service voirie du département a été sollicité et celui-ci ne souhaite pas procéder au marquage au sol de cette voie.

Considérant que la configuration de cette voie présente un danger quasi-permanent, Considérant l'article 13 du règlement de voirie départementale et plus particulièrement le paragraphe suivant : " Hors agglomération et sous réserve d'une convention particulière d'entretien avec un tiers, le Département assure l'entretien et l'exploitation :

- de la chaussée et de ses dépendances originelles (fossés et accotements), y compris les plantations,
- des ouvrages d'art supportant une route départementale,
- des équipements de sécurité (ceux réalisés par le Conseil Général, glissières,..),
- de la signalisation réglementaire nécessaire au guidage et à la sécurité des usagers.

Le conseil municipal demande aux services du Département de terminer le marquage médian de cette portion de voirie, qui est de la responsabilité de celui-ci, puisque c'est une route départementale, hors agglomération.

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

réf 2018054 : Décision Modificative n° 4 : Rémunérations

Vu le Code Général des Collectivités

Vu la délibération du CM en date du 9 avril 2018 portant vote du budget principal afférent à l'exercice 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les modifications peuvent être apportées au Budget Principal par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements au budget principal de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le virement de crédits tel que ci-après :

Investissement				
Chap.	Imputat°	Libellé	Dépenses	Recettes
011	60633	Fournitures de voirie	- 5000.00€	
65	6531	Indemnités	- 200.00€	
012	6411	Personnel titulaire	+ 5200.00€	
TOTAL			0.00€	0.00€

Votants : ...	12
- dont « pour » :	12
- dont « contre » : ...	
- dont abstention : ...	

Points pour Informations :

- Dossier de l'école : Le marché de travaux va être déposé.
- Le dossier de SOLIHA avance
- Future boulangerie : le Permis de construire est accordé
- Futur Kebab : ouverture en cours
- Epicerie : transfert prévu
- MAM : ouverture début janvier
- Projet divers : Un menuisier souhaite s'installer sur Tourriers, peut être derrière les Transports Levasseur
- Aménagement de Bourg : le levé Topographique est en cours et le diagnostic est fait
- Travaux de l'église : l'association Tourriers Patrimoine a vidé l'église, les travaux vont commencer pour 2 mois. Les cérémonies se feront à Aussac Vadalle

Questions diverses :

- Corinne Joubert informe que le SYBRA a recruté une technicienne. Ils peuvent aussi

donner des conseils sur les réseaux d'eaux pluviales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 21 h.